



DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE CLERMONT

CANTON DE FROISSY

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

Adresse de la Mairie :

Impasse des Peupliers

60480 SAINTE EUSOYE

Tél : 09 66 87 71 73

Courriel : [mairie.steusoye@wanadoo.fr](mailto:mairie.steusoye@wanadoo.fr)

Site Internet : <http://www.sainte-eusoye.fr/>

Ouverture du secrétariat :

Jeudi : 18h00 à 19h30 permanence

## COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

# COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance : **Ordinaire du mardi 19 Mars 2024**

**Présents :** Monsieur Pierre DUGROSPREZ Maire  
Madame Doryna FAUCILLE 1<sup>er</sup> Adjoint  
Monsieur Alexandre DUGROSPREZ 2<sup>ième</sup> Adjoint  
Monsieur Jean-Marie CRIGNON  
Madame Sandrine AVENEL  
Monsieur Hervé GEUDELIN  
Madame Lucie MIGEON  
Madame Sergine MAILLOT  
Monsieur Cédric MAILLARD

**Présents invités :**

**Absents représentés :**

**Absents excusés :** Madame Cécile Bourgois et Monsieur Nicolas VERCRUYSSÉ

**Secrétaire de séance :** Madame Doryna FAUCILLE

# COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### 1- Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Monsieur DUGROSPREZ ouvre la séance n°2 du mardi 19 mars 2024 à 19h00, en remerciant les membres du conseil municipal présents.

### 2- Approbation du compte rendu de la dernière séance

Monsieur DUGROSPREZ rappelle que les comptes rendu des séances sont désormais envoyés avant le conseil municipal pour avis et validation.

↳ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, paraphé et signé par les conseillers.**

### 3- Désignation du secrétaire

Madame Doryna FAUCILLE est nommée secrétaire de séance.

↳ **La proposition est approuvée à l'unanimité**

### 4- Déroulement de l'ordre du jour

#### 4-2 Vote de compte Administratif 2023 et compte de gestion

Monsieur DUGROSPREZ présente le CA et le compte de gestion 2023 et après avoir fait appel aux questions du Conseil, donne la parole à Madame FAUCILLE, l'ainée du Conseil pour procéder à l'approbation des comptes administratifs 2023.

**Le CA 2023 et le compte de gestion sont approuvés à l'unanimité**

# COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### 4-3 Affectation du résultat et vote du Budget Primitif 2024

#### Affectation du résultat :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		305 043,66 €	166 873,08 €		166 873,08 €	305 043,66 €
Opérations de l'exercice	248 600,25 €	293 735,26 €	185 610,97 €	374 615,93 €	434 211,22 €	668 351,19 €
Totaux	248 600,25 €	598 778,92 €	352 484,05 €	374 615,93 €	601 084,30 €	973 394,85 €
Résultat de clôture (=CA)		<b>350 178,67 €</b>		<b>22 131,88 €</b>		<b>372 310,55 €</b>

(1) excédent cumulé 2011 moins 1068/2012

  au compte 001 investissement dépenses BP 2024  
22 131,88 € au compte 001 investissement recettes BP 2024

Restes à réaliser # 25 000 €

Besoin de financement des restes à réaliser 25 000 €  
Excédent de financement des restes à réaliser  

Besoin total de financement 2 868,12 €  
 Excédent total de financement  

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

2 868,12 au compte 1068 Investissement BP 2024  
347 310,67 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2024

# COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Vote du BP 2024 :**

Monsieur Pierre DUGROSPREZ présente et détaille le BP 2024.

Art	Désignation	Réalisé 2023	Proposition du maire	Proposition du conseil
<b>Fonctionnement</b>				
O11	Charges à caractère générale	63 550.53 €	118 130.45 €	118 130.45 €
O12	Charges de personnel	57 444.88 €	83 448.00 €	83 448.00 €
O14	Atténuations de produits	15 277.00 €	15 277.00 €	15 277.00 €
O23	Virement section investissement		141 117.92 €	141 117.92 €
65	Autres charges de gestion courante	84 361.84 €	95 296.00 €	95 296.00 €
66	Charges financières	5 968.00 €	2 292.00 €	2 292.00 €
6811	Amortissements	21 998.00 €	21 998.00 €	21 998.00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>248 600.25 €</b>	<b>477 559.37 €</b>	<b>477 559.37 €</b>
OO2	Excédent antérieur reporté		347 310.67 €	347 310.67 €
013	Atténuation de charges	1 858.00 €	530.00 €	530.00 €
70	Produits des services	26 160.27 €	27 189.00 €	27 189.00 €
73	Impôts et taxes	187 547.65 €	167 233.55 €	167 233.55 €
74	Dotations et participation	75 041.04 €	26 578.95 €	26 578.95 €
75	Revenus des immeubles	3 395.07 €	3 000.00 €	3 000.00 €
76	Produits financiers	6.23 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>293 735.26 €</b>	<b>571 842.17 €</b>	<b>571 842.17 €</b>

Art	Désignation	Réalisé 2022	Proposition du maire	Proposition du conseil
<b>Investissement</b>				
001	Report n-1		166 873.08 €	166 873.08 €
1641	Emprunts unité monétaire	17 571.96 €	117 915.00 €	117 915.00 €
192	Plus/moins-value cession immo	21 219.80 €		
204182	Etudes SE60		11 862.80 €	11 862.80 €
<b>212</b>	<b>Agencement et aménagement terrains</b>		<b>10 000.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>
2121	Plantations d'arbres			
21318	Autres bâtiments publics	184 688.93 €	90 428.00 €	90 428.00 €
21571	Matériel roulant	18 292.27 €		
2181	Agencement et aménagement divers (dalles)		3 500.00 €	3 500.00 €
2184	Mobilier urbain + déco Noël + lampes	612.86 €	2 500.00 €	2 500.00 €

# COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>242 385.82€</b>	<b>403 078.88 €</b>	<b>403 078.88 €</b>
021	Virement section fonctionnement		14 815.87€	14 815.87 €
001	Report n-1			
1641	Emprunt	100 000.00 €		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	70 156.00 €		
10222	FCTVA	11 146.48 €	59 565.01 €	59 565.01 €
10223	TLE			
1328	Autres association			
1341	DETR		104 400.00 €	104 400.00 €
1383	Département	34 500.00 €	202 300.00 €	202 300.00 €
281532	Amortissement	21 998.00 €	21 998.00 €	21 998.00 €
2182	Matériel de transport (tracteur)	23 019.80 €		
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>260 820.28 €</b>	<b>403 078.88 €</b>	<b>403 078.88 €</b>

Désignation	Budget
<b>Récapitulatif</b>	
Section de fonctionnement	306 577.82€
Section d'investissement	403 078.88 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>709 656.70 €</b>
Section de fonctionnement	509 414.44 €
Section d'investissement	403 078.88 €
<b>Total des recettes</b>	<b>912 493.32 €</b>

Monsieur DUGROSPREZ indique que les travaux de l'église se terminent, une étude sera faite pour la réhabilitation de l'ancienne mairie (façades + fenêtres) et voir du devenir de l'étage (Gîte....)

Monsieur DUGROSPREZ indique qu'une demande de subvention sera faite auprès de la Région pour les plantations.

Madame FAUCILLE indique qu'il faudra investir dans un réfrigérateur pour la salle, elle demandera conseil auprès de Monsieur GEUDELIN (achat après les travaux)

**Le budget 2023 est approuvé à l'unanimité.**

### 4-2 Vote des taxes locales

# COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur DUGROSPREZ rappelle que la réforme de la taxe d'habitation est entrée en vigueur en 2021, devenue un impôt d'état, à ce titre les collectivités ne perçoivent plus depuis 2021 le produit afférent à la Taxe Habitation sur les résidences principales. La perte est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière Bâtie à leur profit et par le calcul d'un coefficient correcteur qui s'applique au produit de TFB afin de neutraliser l'effet de sous compensation ou de sur compensation.

Cela se traduit par l'addition du taux départemental (21,54% pour l'Oise) à celui de chacune des communes. Le taux de référence de la commune est donc pour 2023 de 38,98%.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022 est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur Pierre DUGROSPREZ propose de ne pas augmenter la fiscalité.

Désignation	2022	2023
Taxe foncière – bâti	38,98%	38,98%
Taxe foncière - non bâti	35,72%	35,72%
Taxe d'habitation		11,57 %

**Les taux sont votés à l'unanimité pour 2023.**

### 4-3 Plantations d'arbres – Demande de subvention à la Région

Monsieur DUGROSPREZ présente au Conseil Municipal le devis sollicité auprès des Pépinières Créte pour les plantations d'un montant de 7 390,12 € HT. A cet effet, Monsieur DUGROSPREZ propose qu'une subvention soit demandée auprès de la Région dans le cadre du « Plan arbres ».

**Les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Région.**

### 4-4 Instauration prime exceptionnelle du pouvoir d'achat

Monsieur le Maire indique Lors de la conférence salariale de juin 2023, le Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques avait annoncé la consécration d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle afin de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics dans un contexte d'inflation élevée. Le décret du 31 octobre 2023 précité prévoit également que, pour bénéficier de cette prime, les agents publics doivent réunir trois conditions cumulatives, c'est-à-dire :

- Avoir été nommés ou recrutés par un employeur public territorial à une date d'effet antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- Être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le décret indique enfin que le montant individuel de la prime est déterminé en fonction de la quotité de temps de travail et de la durée de l'emploi de l'agent public sur ladite période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023. Monsieur le Maire propose d'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents publics éligibles

# COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

conformément au décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023, de déterminer, en fonction des niveaux de rémunération brute perçue par chaque agent sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, les montants forfaitaires prévus au I de l'article 5 du décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023, et de prévoir un versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle en une seule fois avant le 30 juin 2024.

**Les membres du conseil autorisent l'instauration de la prime et autorise le Maire à verser celle-ci.**

### 4-5 Création d'un contrat PEC

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'agent technique, dans le cadre du dispositif « *Parcours Emploi Compétences* » et d'autoriser le Maire à signer la convention avec France Travail et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée. La création du poste est prévue pour le 01/04/2024 pour une durée de 12 mois, le contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, après accord du prescripteur, la durée du travail est fixée à 26 heures hebdomadaires et la rémunération fixer à 1 313 € brut mensuel (base minimale du SMIC) avec une prise en charge de l'Etat à hauteur de 45%. L'agent qui sera recruté sera également mis à disposition de la Mairie d'Oroer.

**Les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à créer le poste et procéder au recrutement et autorise également à signer la convention de mise à disposition avec la Mairie d'Oroer.**

### 4-6 SE 60 – suivi énergétique

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en énergie et Energies Renouvelables », à laquelle la commune de SAINTE-EUSOYE adhère depuis le 07/04/2017, le SE60 propose d'accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets énergétiques. Cet accompagnement s'est caractérisé dans un premier temps par des études préalables prises en charge par le SE60 et ayant permis à la commune d'identifier et de prioriser des opportunités de travaux.

Suite à la réalisation de ces diagnostics préalables, Monsieur le Maire propose de signer une convention avec le SE60 afin que la commune soit accompagnée dans le suivi des consommations énergétiques et des programmes d'actions associés sur le patrimoine communal. Le coût annuel sera de 500 €.

**Les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.**

## 5- Questions diverses

### 1) Inauguration Eglise

L'inauguration de l'Eglise aura lieu le 13/04/2024 avec la participation de la chorale de Creil (C4), la commune s'engage à prendre en charge les frais de transport. Le déroulé est prévu comme suit : 15h officiels (discours) + 18h Chorale. Une invitation sera distribuée aux administrés avec coupon réponse.

### 2) Assainissement

La CCOP va reprendre la compétence au 01/01/2026 avec la gestion de la station, le prix de la part assainissement est de 2,34 €. L'emprunt se termine l'année prochaine.

# COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

3) Election du 09/06/2024

Madame Faucille a travaillé sur un planning pour la tenue du bureau, la liste définitive sera validée au prochain conseil.

4) Brocante

Prévoir un verrou pour les toilettes

### 6- Clôture de la séance

Monsieur DUGROSPREZ remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation active et clôture la séance à 21h00.

Pierre DUGROSPREZ  
Maire

Doryna FAUCILLE  
1<sup>re</sup> Adjoint

Alexandre DUGROPREZ  
2<sup>ième</sup> Adjoint

Nicolas VERCRUYSSSE  
Excusé

Jean-Marie CRIGNON

Sandrine AVENEL

Hervé GEUDELIN

Lucie MIGEON

Cécile BOURGOIS  
Excusée

Sergine MAILLOT

Cédric MAILLARD